

Kigali, le 10 Août 1933.

N° 944/P.I.G.

Copie pour information à Monsieur le Délégué
près le Mwami.

O b j e t :

Retour Nyirimbilima
au Ruanda.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Suite à votre N° 365/P.I.G. du 24 juin 1933, j'ai

l'honneur de vous faire savoir que Nyirimbilima s'installera
à Mayebe (Kukugali). En attendant que son boma soit construit,
sa mère, sa femme et ses enfants pourront résider au Bukamba
auprès de ses trois gardiens de bétail.-

Quant aux abagaragu revenus avec lui, ils pour-
ront retourner à leurs collines d'origine.

Le bétail de Nyirimbilima restera provisoire-
ment en territoire de Ruhengeri.- Dès que les interdictions
contenues dans les règlements "Peste Bovine", seront levées, ce
bétail devra partir pour Mayebe.

Quant à Kanyamugenge, je l'autorise à résider en
territoire de Ruhengeri, mais en dehors de la colline Rutamba.

Le Résident au Ruanda

M. SIMON,

M. Simon

Monsieur l'Administrateur Territorial

R U H E N G E R I .

+++++

Ruhengeri



13226

*Prévu par le Mwami
à Kanyamugenge
19.8.33
H. Simon*

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHengeri

En route, le 24 juin 1933

n° 365/P.I.G.

Objet: Départ terr. Ruhengeri chef Nyirimbirima

copie pour information à
M.L'Administrateur territorial
à Nyanza

2 aug.

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que NYIRIMBIRIMA, est arrivé en territoire de Ruhengeri, venant de l'Uganda, il y a quelques jours. Veuillez trouver ci-joint copie de la liste des gens qui forment sa suite (Hommes-femmes-enfants et bétail).

Ce jour Nyirimbirima part en territoire de Nyanza aux fins de se présenter à l'Administrateur de cette localité.

Il est accompagné de deux de ses clients, les nommés MOHONZOZI, originaire de la colline Karema et BICHAKUNYANGE, originaire de Rwamara, tous deux sont watutsi et de la province du Nkanga (terr. de Nyanza).

Tout le bétail soit 110 têtes, restera provisoirement au Bukamba, sous la garde de 3 clients de Nyirimbirima, les nommés Nyirigondo, Gangabeshi et Sebakungu, originaires tous trois de la province du Bukamba, Nyirimbila affirmant que son bétail ne pourrait résister au climat du territoire de Nyanza.

Les autres membres de la suite de Nyirimbirima, originaires du territoire de Ruhengeri expriment le désir de rentrer sur leurs collines d'origine; il est à craindre qu'il y entreprennent certaines intrigues au sujet du retour de Nyirimbirima au Mulera.

Dans cette alternative, je me permets de vous demander Monsieur le Résident, la décision qu'il convient de prendre à leur sujet; en attendant ils séjourneront au poste de Ruhengeri où ils se présenteront tous les jours à l'appel du matin.

Dans la suite de Nyirimbirima, s'est faufilé le mututsi Kanyamugenge, originaire de la colline Rutamba, prov. du Mulera; celui-ci n'est pas parti en territoire anglais à la suite de Nyirimbirima, mais s'est enfui en Uganda, emportant 40 têtes de bétail, il y a 4 ans environ, à la suite de certains démêlés avec l'Administrateur de l'époque. Kanyamugenge d'après les dires du chef Musuhuke, opposant l'inertie la plus complète et même une certaine mauvaise volonté aux ordres de l'Administration, vient de rentrer avec huit têtes de bétail.

Faut-il lui permettre, Monsieur le Résident, de revenir s'établir en territoire de Ruhengeri, sur sa colline d'origine; car cet individu n'a pas reçu l'autorisation de l'autorité anglaise de partir de l'Uganda, cette autorisation n'étant accordée qu'à la suite de Nyirimbirima; or il n'en fait pas partie. Veuillez également trouver en annexe la ~~lettre~~ copie de la lettre que m'envoie le District Commissioner de Kabale concernant le retour de Nyirimbirima.

L'Administrateur territorial
D. Vauthier

A Monsieur le Résident du Ruanda à Kigali.

LISTE des gens venus à la suite de Nyhirimbilima.

NOMS	Race	Origine	femmes	enfants	bétail
Nyhirimbilima	Mutusi	Mulera	2	6(1)	40
Ibahiru	muhutu	Iugeschi (Mulera)	--	--	--
Ichomosi	Mututzi	Karama (Nduga)	--	--	--
Ikaragashuru	muhutu	Sarasi (Mulera)	2	3	--
Igwoyundu	Mututzi	Rutaki (Bukonya)	--	1	1
Ithunde	idem	Iusebeho (Bukonya)	1	1	1
Iukeviguga	idem	Tshuve (Mulera)	3	3	24
Sebiso	idem	Iusebeho (Bukonya)	1	3	2
Cashingwe	muhutu	Iuko (Mulera)	1	1	1 (2)
Iyiringando	Mututzi	Iukingo (Bukamba)	2	6	20
Iaburubusa	idem	Tshuvé (Mulera)	1	7	11
Iagwagwe	idem	Iugeschi (Mulera)	--	--	--
Iwanera	muhutu	Iatonde (Bukonya)	1	6	--
Iurugera	Mututzi	Iugeschi (Mulera)	--	--	--
Iashaka	Mututzi	Tshuvé (Mulera)	--	--	--
Iavuriki	Muhutu	idem	--	--	--
Iiserevo	Muhutu	Iugeschi (Mulera)	--	--	--
Iangabashi	Mututzi	Tshonika (Bukamba)	--	--	--
Izigihe	Muhutu	Sarasi (Mulera)	--	--	--
Iunyanabasi	Mututzi	Iugeschi (Mulera)	--	--	--
Ianyarugenge (3)	Mututzi	Iutamba (Mulera)	3	8	8
Iunyanabasi	muhutu	Iugeschi (Mulera)	1	1	--
Iashagwa	idem	Tshuvé (Mulera)	1	1	--
Iandangiro	Mututzi	Iatonde (Bukonya)	1	1	--
Iebitabi	muhutu	Tshuvé (Mulera)	1	1	--
Iunyanabasi	idem	idem	--	--	--
Iashangore	idem	Iinda (Mulera)	1	--	--
Ialenge	idem	Iusebeho (Bukonya)	--	--	--
Iitshakanyanga	Mututzi	Iwanaraho (Nduga)	1	3	--
Iabera	Mututzi	Tshuve (Mulera)	1	1	--
Iebalanga	idem	Iukingo (Bukamba)	1	3	--
Ieracanyie	muhutu	Tshuve (Mulera)	1	1	--
Iasumungera	Mututzi	idem	--	--	--
Iegore	Muhutu	idem	1	1	--
Iufuku	idem	Iugeschi (Mulera)	1	1	--
			33	64	110

(1) plus un fils aîné resté à Kampala pour continuer ses études.

(2) une tête restée en Usumbira

(3) parti non en 1918 avec Nyhirimbilima, mais s'est enfilé en 1920 à la suite de certains défilés avec l'U.S. de Ruhengeri emportant ses 40 têtes de bétail. A profité du retour de Nyhirimbilima pour rentrer avec 8 têtes de bétail.